



CPNEFP

Commission Paritaire Nationale
Emploi Formation Professionnelle



L'emploi



AU SEIN DE LA

SÉCURITÉ SOCIALE



Chiffres clés 2015



UCANSS

UNION DES CAISSES NATIONALES
DE SÉCURITÉ SOCIALE

Vue d'ensemble du Régime général de la Sécurité sociale (au 31 décembre 2015)



147 146 salariés en contrat à durée indéterminée 155 906 en 2010



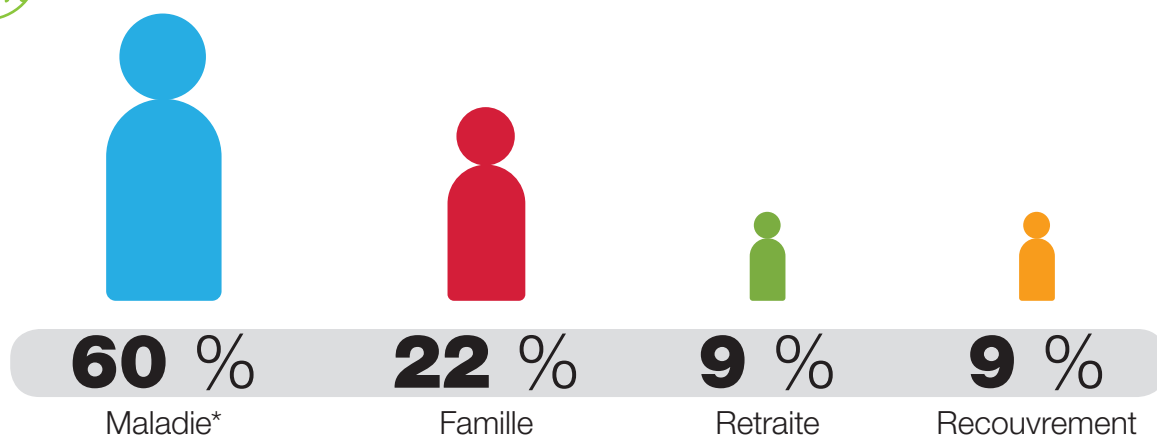
7 400 salariés en contrat à durée déterminée



344 organismes répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer 453 en 2010



Répartition des effectifs parmi les 4 réseaux



* dont branche accidents du travail et maladies professionnelles



6 072 / 7 684 entrées / sorties (CDI) dont 75 % : départ à la retraite, 9 % : démissions, 16 % : autres



61,4 ans d'âge moyen de départ à la retraite



45,4 ans d'âge moyen 45 ans en 2010



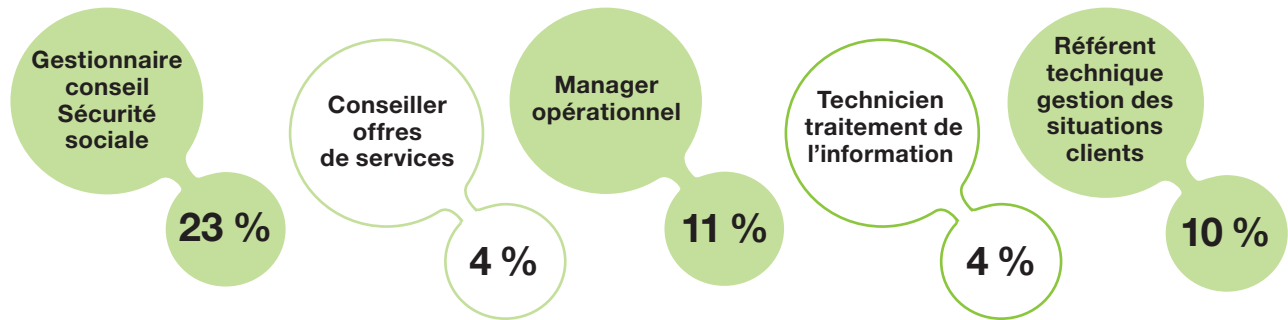
19 ans ancienneté moyenne au sein de la Sécurité sociale 20 ans en 2010



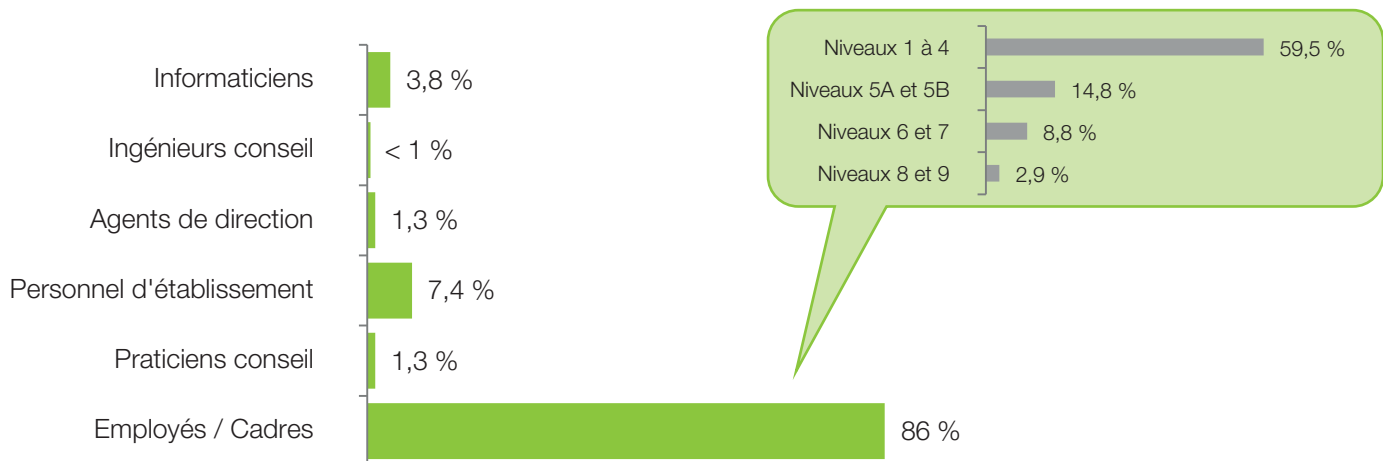
64 % des collaborateurs sont employés, 36 % sont cadres 68 % en 2010



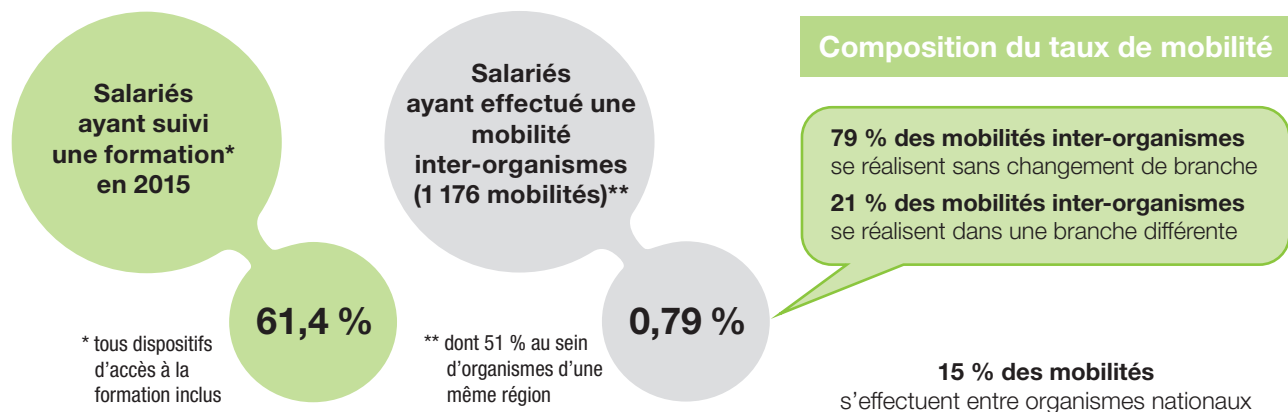
Principaux métiers exercés et part de l'effectif



Répartition des effectifs par niveau de qualification



Formation et mobilité



6,61 % **Agents de Direction** ayant effectué une mobilité inter-organismes (**124 salariés**)



Rémunération

33 101 € **saire brut** annuel médian 30 806 € en 2010

Responsabilité sociale de l'employeur Régime général



Égalité femmes-hommes

78 % part des femmes dans l'effectif du Régime général
NB : 48 % de femmes dans la population active en 2014 (Insee) 77 % en 2010

48 % des agents de direction
sont des femmes 42 % en 2010

17 % des salariés
travaillent à temps partiel >>> **94 %** sont
des femmes



Les salariés en seconde partie de carrière

52 % part des salariés en seconde partie de carrière
(45 ans et plus) 57 % en 2010

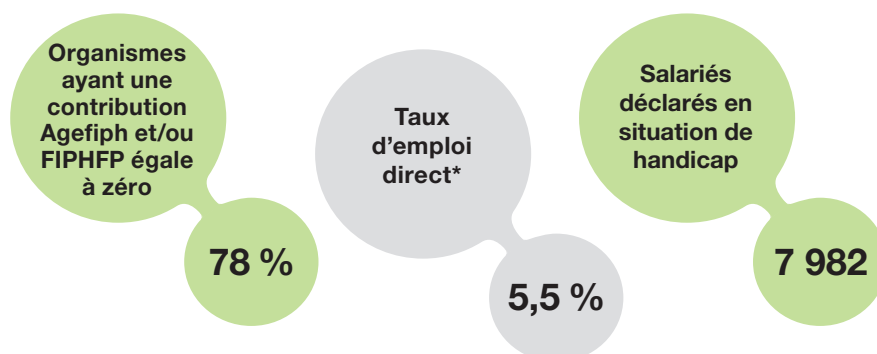
26 % part des salariés
de 55 ans et plus 23,6 % en 2010

19 % proportion d'agents atteignant l'âge légal de la retraite
d'ici cinq ans

NB : 7 % des effectifs ont moins de 30 ans et 7 % des effectifs ont 60 ans et plus



Les salariés en situation de handicap



*Taux d'emploi direct : unités bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés : effectifs d'assujettissement (organismes de 20 salariés et plus)